

SOPIC INVESTISSEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 623 300 euros
Siège social : 5 Rue Morane-Saulnier
65000 TARBES
378 653 885 R.C.S. TARBES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE DIRECTION
DU 31 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le trente et un Mai
A neuf heures trente

Les membres du Conseil de direction de la Société SOPIC INVESTISSEMENT se sont réunis 5 Rue Morane-Saulnier 65000 TARBES, sur convocation de la Présidente.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présentes :

La Société COMPAGNIE FINANCIERE ET IMMOBILIERE, représentée par son représentant permanent Monsieur Didier ESCANDE ;
Monsieur Ahssan RUDA ;
Monsieur Stéphane THIERRY ;

Le Conseil de direction, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Didier ESCANDE préside la séance en sa qualité de Président de la Société COMPAGNIE FINANCIERE ET IMMOBILIERE, Présidente de la Société.

Monsieur Stéphane THIERRY remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil de direction adopte ce procès-verbal.

Le Président de séance rappelle que le Conseil de direction est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de deux nouveaux Directeurs Généraux en remplacement des Directeurs Généraux démissionnaires,
- Rémunération des Directeurs Généraux,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX EN REMPLACEMENT DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉMISSIONNAIRES

Le Président expose au Conseil de direction que Messieurs Ahssan RUDA et Stéphane THIERRY entendent renoncer à leur mandat de Directeur Général et demandent au Conseil de direction, de pourvoir à leur remplacement.

Le Conseil de direction prend acte de la démission de Messieurs Ahssan RUDA et Stéphane THIERRY et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de nommer en qualité de nouveau Directeurs Généraux, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

- La Société FINANCIERE ANDALIB, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 5 Rue Morane-Saulnier 65000 TARBES, immatriculée au RCS de TARBES sous le numéro 849 272 984, représentée par Ahssan RUDA, Président

- La Société FINALLIN, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 11 Cami Dous Peyres 64160 OUIILLON, immatriculée au RCS de PAU sous le numéro 802 336 040, représentée par Stéphane THIERRY, Président

Les nouveaux Directeurs Généraux déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

Conformément aux dispositions des statuts, les Sociétés FINANCIERE ANDALIB et FINALLIN disposeront des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente, qu'ils exerceront ensemble ou séparément.

Conformément aux dispositions des statuts, les sociétés FINANCIERE ANDALIB et FINALLIN auront comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers, qu'ils exerceront ensemble ou séparément.

RÉMUNÉRATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX

Le Conseil de direction décide que les sociétés FINANCIERE ANDALIB et FINALLIN ne percevront aucune rémunération mais pourront prétendre au remboursement sur justification de leurs frais de représentation et de déplacement

Le Conseil de direction donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de direction au moins.

Société COFIM
Présidente



Société FINALLIN
Membre du Conseil de direction

